



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -6 mars 2025

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme GIANGRECO-BROC Malory, M. SAUSSAC Cyril, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice, M. GIRARD Christian.

Membres absents :

- ✓ Mme HANZEL Marie-Josée
- ✓ Mme BURIAS Céline pouvoir à Mme BARTIN Marie-Elisabeth
- ✓ M. DA SILVA Carlos pouvoir à Mme VIALLE Anne-Marie
- ✓ M. CHORDA Marco pouvoir à M. MAGNOUX André

Secrétaire de séance : Mme RATELADE Valérie

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents 11

Votants 14

### **8\_25 AVENANT AU BAIL A FERME – PARCELLE ZL 76 « LE LAC »**

Monsieur le Maire, rappelle aux membres présents que la commune loue la parcelle ZL 16, à Monsieur BENOIT Jérôme, agriculteur.

Suite à la modification de la contenance de la surface louée, il convient de régulariser la surface de ladite parcelle.

- Surface louée actuellement : 2 ha 81 a 50 ca
- Surface enlevé par le projet HIVORY 160 m2
- Surface régularisée : 2 ha 79 a 90 ca

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu les articles L2121-29 , L2121-1 et suivants, R2121-9 à R2121-100 du Code  
Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.411-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime,

Vu le PLUi

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

## DECIDE

**Article 1** : L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant  
n°01 avec le preneur pour régulariser.

Au registre sont les signatures  
A Malintrat, 13 mars 2025  
Le Maire, André MAGNOUX



La secrétaire de séance,  
Valérie RATELADE

Certifié exécutoire le :  
Publié le :